

C.

DÉCRET.

Le Président de la République Française,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Vu l'avis émis par la Commission des Monuments
Historiques le 5 Décembre 1931 et tendant au classe-
ment de la Tour de Mézolieux à LAURE (Aude);

Vu la lettre, en date du 7 Novembre 1931, par
laquelle M. Martial RAYMOND, propriétaire, déclare
refuser son adhésion au classement;

Vu les autres pièces produites et jointes au
dossier;

Vu la loi du 31 Décembre 1913, notamment l'arti-
cle V;

Vu le décret du 18 Mars 1924;

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue;

D É C R E T E

Article premier.

La Tour de Mézolieux à LAURE (Aude) est classée
parmi les Monuments Historiques.

/...

*Décret classant parmi les Monuments Historiques
la tour de Mézolioux à Laure (Aude)*

Article 2.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des
Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait *Paris*, le 4 février 1932

Sauvignat

Par Le Président de la République

Le Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts.

[Signature]

ARRÊTÉ.

Le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique
et des Beaux-Arts,

~~LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration
publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12
et 31,

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le tombeau romain dit "Tour de Mézolioux" à
Laure (Aude).

appartenant à M. Martial Raymond, demeurant à Azille
(Aude) est

inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de Laure et au
propriétaire,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 17 JUIN 1925

Jm Dubois

6-484-1924. [10713]